



"Ce chatoisement linguistique"

Les grands auteurs martiniquais entre langue française et langue créole

par Giuseppe Sofo

Mêlant ces deux langues, rêvant de toutes les langues, la ville créole parle en secret un langage neuf et ne craint plus Babel.
(Chamoiseau 242-243)

RÉSUMÉ : La complexité linguistique du contexte caribéen oblige tout auteur littéraire à choisir une langue (ou plus d'une langue) à l'intérieur du très large éventail offert par le continuum créole, qui va du créole aux langues européennes arrivées dans les îles à travers la colonisation. La situation de la langue créole dans les Antilles francophones est particulièrement intéressante, parce qu'elle nous révèle l'histoire d'une langue niée ou réduite au silence parfois par ses propres locuteurs, et aussi par les grands auteurs de l'espace caribéen francophone, comme on le verra en analysant le rapport avec la langue créole et la langue française d'auteurs de générations différentes, de Césaire et Glissant à Confiant et Chamoiseau. Au lieu de juger ces auteurs et leurs choix linguistiques, on fera dans cet article une lecture de leur relation complexe et parfois ambiguë avec ces deux langues, et l'influence que cela a eu sur la naissance d'une littérature en créole en Martinique. L'entretien, avec sa caractéristique d'immédiateté et de spontanéité, se révélera en ce sens un instrument important d'analyse d'une pensée instable et en mouvement constant, qui nous aidera à dévoiler non seulement les résultats des réflexions de ces auteurs à propos d'une langue en particulier, mais surtout la possibilité d'utiliser cette histoire d'oppression comme point de départ pour une nouvelle perception du rôle que toute langue peut jouer dans la création littéraire de la Caraïbe.



ABSTRACT: The linguistic complexity of the Caribbean context forces any literary author to choose a language (or more languages) in the very wide range offered by the Creole continuum, from Creole to the European languages that arrived on the islands through colonization. The situation of Creole in the French Antilles is particularly interesting, because it reveals the history of a denied or silenced language, at times by its own speakers, and also by the great authors of the Francophone Caribbean, as we will see analyzing the relationship with Creole and French of authors of different generations, from Césaire and Glissant to Confiant and Chamoiseau. Instead of judging these authors and their linguistic choices, this article will focus on a reading of their complex and sometimes ambiguous relationship with these two languages, and on the influence that this has had on the birth of a literature in Creole in Martinique. Reading this relationship through their interviews, with the characteristic immediacy and spontaneity of this genre, will help us to read an unstable thought, revealing not only the results of their reflection on the possibilities of a single language, but above all the possibility of using this history of oppression as a starting point for a new perception of the role that any language can play in Caribbean literary creation.

MOTS CLEF : langue française ; langue créole ; littératures francophones ; littérature de la Caraïbe ; Martinique ; entretien

KEY WORDS: French; Creole; Francophone literatures; Caribbean literatures; Martinique; interview

La complexité linguistique du contexte caribéen oblige tout auteur littéraire à choisir une langue (ou plus d'une langue) à l'intérieur du très large éventail offert par le continuum créole, qui va du créole aux langues européennes arrivées dans les îles à travers la colonisation. La situation de la langue créole dans les Antilles francophones est particulièrement intéressante, parce qu'elle nous révèle l'histoire d'une langue niée ou réduite au silence parfois par ses propres locuteurs, et aussi par les grands auteurs de l'espace caribéen francophone, comme on le verra en analysant le rapport avec la langue créole et la langue française d'auteurs de générations différentes, de Aimé Césaire et Édouard Glissant à Raphaël Confiant et Patrick Chamoiseau, à travers leurs entretiens.

Au lieu de juger ces auteurs et leurs choix linguistiques, ce qui ne nous intéresse point ici, on fera dans cet article une lecture de leur relation complexe et parfois ambiguë avec ces deux langues, et l'influence que cela a eu sur la naissance d'une littérature en créole en Martinique. L'entretien, avec sa caractéristique d'immédiateté et de spontanéité, se révélera dans ce sens un instrument important de lecture d'une pensée instable et en constant mouvement, nous aidant à dévoiler non seulement les



résultats de leur réflexion à propos d'une langue en particulier, mais surtout l'évolution du rôle que toute langue peut jouer dans la création littéraire à la Caraïbe.

LE CRÉOLE : UNE LANGUE MUETTE

Les Antilles francophones vivent dans une situation de diglossie, dans laquelle deux langues se partagent les domaines d'emploi et dans laquelle "l'une des langues – la langue dominante – est considérée plus propre à assumer les fonctions administratives, éducatives et littéraires", alors que "l'autre est réservée aux fonctions de la vie courante" (Valdman, *Créole* 174). Cette définition décrit parfaitement la division des rôles que la langue française et la langue créole ont joué et jouent encore en Martinique. Il faut toutefois souligner que quand on parle de langue créole dans le contexte de la Caraïbe, on parle d'une et de cent langues en même temps. S'il y a des proximités évidentes entre tous les créoles à base française de la Caraïbe, et si elles sont le fruit de la même histoire, il faut cependant souligner que l'évolution du créole dans les différentes îles présente des disparités importantes. Il suffit d'envisager les différences significatives entre le créole haïtien, langue officielle, et le créole dans les Antilles françaises, qui restent encore aujourd'hui des départements d'outre-mer de la France, telles que la Martinique et la Guadeloupe.

A vrai dire, on constate des différences importantes même entre ces deux dernières, car "la Guadeloupe est plus créolophone et beaucoup moins francisée que la Martinique", comme l'avoue Confiant à Desroses, et "en Guadeloupe, le créole est plus présent dans la vie de tous les jours qu'ici. Le volume d'échanges quotidiens en langue créole est en effet beaucoup plus important là-bas qu'ici" (Desroses). Il faut remarquer à ce propos le rôle différent joué par la langue créole dans l'éducation en Guadeloupe. Si "le créole a été présent dans le système scolaire de la Guadeloupe dès la deuxième moitié des années 1950", quand il était "introduit dans les écoles primaires" et ensuite "comme sujet d'études dans les écoles du secondaire dans les années 1970 et 1980" (Bolus 81), la situation en Martinique dans la même période était très différente.

La situation de diglossie pourrait justifier un enseignement qui se focalise sur la langue "dominante", comme la définit Valdman (*Créole*, 174), mais l'attitude envers le créole dans l'approche pédagogique du système éducatif martiniquais de la deuxième moitié du siècle nous dévoile une réalité encore plus complexe, et qui masque des conséquences bien plus dangereuses. Il suffit de lire ce que dit Chamoiseau à propos de la place du créole à l'école dans la Martinique de son enfance, pour comprendre toutes les problématiques que ce type de pédagogie implique :

Le problème c'est que la langue créole n'est absolument pas reconnue à l'intérieur de l'école, elle ne participe pas à l'enseignement. [...] Elle était absolument interdite. La langue réapparaissait dans les cours de récréation, quand on est entre nous. (Morgan 187)



Confiant dit que le créole était parfois “toléré” dans les écoles, mais que la situation variait sensiblement d’un établissement à un autre :

Dans certaines écoles, on pouvait lire sur les murs ‘Interdit de parler créole’, on pouvait être puni par les enseignants pour usage du créole. Il y avait donc d’un côté une certaine forme de répression à l’égard du créole, et de l’autre une valorisation du français. (Desroses)

Cette interdiction de la langue ne peut évidemment qu’avoir des effets significatifs sur la perception de la langue de la part de ses locuteurs, et dans ce cas, des élèves qui sont ensuite devenus écrivains. De plus, dans le cas d’élèves comme Chamoiseau, qui arrivaient à l’école essentiellement créolophones, cela les obligeait à un effort énorme pour s’exprimer, ce qui n’était pas sans conséquences. Chamoiseau avoue s’être senti “muet”, à cause des difficultés qu’il avait à s’exprimer dans la langue française qui lui était presque étrangère :

Donc la langue était interdite – ce qui fait que le problème que j’ai eu c’était de pouvoir m’exprimer. Il fallait donc que je traduise la petite voix que j’avais dans ma tête quand je me disais quelque chose. Pour que je le dise en français, il y avait un travail de traduction plus ou moins aléatoire qui était fait, qui fait que lorsqu’on s’exprimait en français au début, c’était un peu risqué. Parce qu’on faisait des fautes de français ; on faisait ce qu’on appelle des créolismes [...] et lorsqu’on faisait des créolismes à l’époque, que l’on faisait tout simplement une faute de français, alors là non seulement on devenait la risée de toute la classe, mais on était poursuivi pendant la récréation. Ce qui fait que j’étais très rapidement muet. (Morgan 187)

L’élève Chamoiseau devient ainsi “muet” à cause d’une approche pédagogique qui voit dans le créole le synonyme de l’échec et dans le français un symbole de succès. Comme le dit encore Chamoiseau : “on était noir, on parlait créole – alors, on était vraiment au bas de l’échelle, et plus on était clair et mieux on parlait le français, plus on se rapprochait du haut de l’échelle” (Morgan 188). Cela est strictement lié à une perception du créole comme “langue des esclaves”, en raison du lien direct établi généralement entre esclavage et langue créole, qui n’est d’ailleurs pas entièrement correct, car cette langue n’était pas parlée seulement par les esclaves. Comme l’écrit Confiant :

[...] les bases essentielles de cette langue se sont formées entre 1635 et 1660, c’est-à-dire pendant la période de défrichement des îles au cours de laquelle il n’y avait pas encore de plantations de canne à sucre, ni donc d’esclavage à grande échelle (Confiant, *Césaire* 115).

De plus, l’utilisation du créole par les esclaves est une preuve de l’incroyable capacité de résistance créative à travers la langue, et fait du créole un outil important de décolonisation culturelle, plutôt qu’un signe d’échec, car maîtriser une langue qui permet de sortir du contrôle du pouvoir est une avancée fondamentale vers une émancipation non seulement physique, mais aussi mentale.

Cependant, dans la Martinique des années 1950 et 1960, la langue française constitue quasiment le seul ressort pour la promotion sociale et culturelle. À cet égard, Chamoiseau, s’en appelle à Césaire. Quand Janice Morgan lui demande : “et si on était



très noir mais si on parlait bien le français, on pouvait être sauvé ?” (Morgan 189), Chamoiseau répond :

C'est Césaire. Ce qui se passe c'est que les mulâtres très rapidement partent à la conquête comme ils sont à moitié blancs par les études, la connaissance, l'acquisition de la culture française et la conquête de la langue. [...] il y avait un souci de maîtrise et de compétence linguistique en français qui permettait de se rapprocher de l'humanité et de sortir de la condition servile [...]. C'était vraiment le destin des analphabètes, de ceux qui ne réussissent pas : champs de canne, noir, et langue créole. (Morgan 189)

Le stigma envers la langue créole est donc le résultat d'un réseau complexe de préjugés à propos de la légitimité d'une langue née dans le contexte colonial, d'une représentation de la langue en tant que moteur de la promotion sociale. Ce phénomène de représentation s'applique également à un système éducatif qui valorise la langue française à l'exclusion de la langue créole dont l'usage est presque totalement banni à l'école, ce qui est bien plus problématique.

La situation a évidemment changé au cours des dernières décennies, et les grands efforts de plusieurs chercheurs, pédagogues et intellectuels, et surtout du GEREC, le Groupe d'Études et de Recherches en Espace Créolophone fondé en 1975,¹ a donné lieu à un intérêt renouvelé pour cette langue, son étude et son enseignement. En février 2011, une convention entre les Académies des départements d'outre-mer et le Ministère de l'éducation nationale a été signée pour officialiser l'enseignement du créole dans les écoles en tant que "langue vivante régionale", et le créole est depuis 2005 même l'objet de cours de préparation au Capes à l'Université des Antilles, même si les étudiants guadeloupéens sont largement majoritaires par rapport aux martiniquais, comme le souligne Confiant : "nous avons à peu près 60% d'étudiants Guadeloupéens, 30% de Martiniquais et 10% de Guyanais" (Desroses).

Cependant, ce grand retard de la langue créole dans l'enseignement, et surtout une approche pédagogique qui avait comme but d'extirper cette langue en faveur de la langue française, ont laissé des traces importantes, et ont probablement contribué au manque non seulement d'une littérature créole, mais aussi d'une écriture créole dans les Antilles françaises. Cette langue muette est paradoxalement en même temps une langue qui ne peut qu'être parlée, parce que l'écriture ne lui est pas accordée. Et cela n'est pas à imputer qu'au système colonial, puisque, comme on le verra, même les plus grands auteurs des premières générations, et parmi eux surtout Aimé Césaire, ne voyaient pas du tout dans le créole une langue apte à la création littéraire.

AIME CESAIRE ET UNE LANGUE "INFIRME"

Césaire semble n'avoir aucun doute à propos de la langue à choisir pour son écriture. Il dit à Leiner : "pour moi, l'écriture est liée au français, et pas au créole, c'est tout", et encore : "le français c'est la langue dans laquelle j'ai toujours écrit ; je n'ai jamais imaginé, une seconde, que je pourrais écrire dans une autre langue, c'est tout !" (Leiner

¹ Devenu ensuite GEREC-F, Groupe d'Études et de Recherches en Espace Créolophone et Francophone.



XIII). Dans cette interview publiée en 1978 à l'occasion de la nouvelle édition de la revue *Tropiques*, Leiner demande aussi très directement à Césaire pourquoi la revue n'avait pas été écrite en créole, ce qui aurait pu selon l'intervieweuse élargir le lectorat, et la réponse de Césaire est éloquente :

C'est une question qui n'a pas de sens, parce qu'une telle revue n'est pas concevable en créole. [...] Et puis, pour la rédiger en créole, il aurait fallu que les questions de bases soient résolues. D'abord, la question de la légitimité de la langue. Ensuite qu'il y ait une grammaire, une orthographe. Le créole restait uniquement une langue orale, qui, d'ailleurs, n'est toujours pas fixée. La jeune génération y réfléchit. Mais, en ce temps-là, on n'y réfléchissait même pas. Écrite en créole, personne ne l'aurait comprise. (Leiner X-XI)

Césaire a raison de dire que la langue créole n'était pas fixée, et qu'il n'y avait pas d'orthographe stable. Le créole haïtien, par exemple, a atteint à présent un niveau très haut de standardisation, mais cela n'était pas encore vrai aux temps de *Tropiques*, et ça ne l'est toujours pas aujourd'hui du créole martiniquais. Il est également important de constater qu'une des raisons de ce retard dans la standardisation de la langue est due au moins en partie au fait que la plupart des écrits en créole étaient "de nature littéraire, en direction des francophones lettrés qu'aurait déroutés une graphie s'écartant de celle qui leur était familière" (Valdman, *Standardisation* 42). Au lieu d'aider une standardisation de la langue, la diffusion d'œuvres littéraires aurait donc empêché de se détacher d'une graphie plus proche des attentes du lectorat, qui était essentiellement francophone.

Ce qui est encore plus surprenant dans les propos de Césaire, est qu'en disant qu'il faudrait qu'il y ait une "grammaire", il semble indiquer que le créole n'a pas de grammaire, alors que la recherche a bien démontré que le créole est une langue à part entière, avec des règles grammaticales bien précises, et qui se détachent de celles du français (Bernabé, *Grammaire* ; Damoiseau, *Éléments*). De plus, Césaire parle d'une "question de la légitimité de la langue", et dans un autre entretien, enregistré par Maurice Huelin pour la télévision suisse, et qui a été largement négligée par les chercheurs, Césaire est très clair quant à son appréciation du créole :

Vous avez parfaitement raison. Je ne suis pas du tout créolisant ! Pas du tout créolisant, pour plusieurs raisons, et... c'est que peut-être, j'ai très fort le sentiment de l'infirmité de cette langue qui s'appelle le créole, qui me paraît vraiment une petite langue régionale d'une portée extrêmement limitée. (Huelin)

Il faudrait d'abord se demander si Césaire parle d'infirmité dans le sens de "faiblesse" ou bien de "maladie", comme on pourrait le penser en lisant les propos échangés avec Leiner, où il nous dit que le niveau de la langue créole est l'un des aspects (et donc l'une des causes ?) du retard culturel martiniquais :

J'ai parlé du retard culturel martiniquais. Précisément, un aspect de ce retard culturel, c'est le niveau de la langue, de la créolité, si vous voulez qui est extrêmement bas, qui est resté – et c'était encore plus vrai en ce temps-là – au stade de l'immédiateté, incapable de s'élever, d'exprimer les idées abstraites. (Leiner XI)



Césaire voit dans le créole une langue qui n'est pas apte à devenir une langue littéraire, et dans un passage de l'entretien avec Huelin, il s'en explique ainsi :

Non pas du tout que je la méprise, mais enfin, pour en faire un instrument valable, il aurait fallu faire sur cette langue un effort aussi prodigieux que celui que les gens de la Pléiade ou les hommes du XVI^e siècle ont fait sur le français pour en faire un instrument valable et utilisable. Est-ce que vraiment, en 1962, cela en vaut la peine ? Je n'en suis pas sûr. Je n'en suis pas sûr, et je vois que même en Haïti le problème se pose. Et pourtant Haïti a une population plus considérable que la nôtre. Les intellectuels haïtiens ont été confrontés par un problème assez douloureux : devaient-ils écrire en français ? Devaient-ils écrire en créole ? Et je ne sais pas que la majorité ait choisi le créole. Le créole, parce que c'est une langue, encore une fois, d'une influence extrêmement limitée, choisir le créole c'est un peu se couper du reste du monde. (Huelin)

On peut déceler dans les propos de Césaire une contradiction : quand il dit que l'effort qu'il faudrait faire pour rendre le créole une langue littéraire est similaire à celui qui a permis au français de devenir la langue qu'on connaît aujourd'hui, il nie l'idée même d'infirmité. Il n'y a pas de langue plus apte qu'une autre à la création, il y aurait (tout au plus) des langues à des stades différents de leur histoire. Césaire estime que cela n'en vaut pas la peine, et il s'appuie sur le choix des auteurs haïtiens, qui se confrontaient au même problème. Cependant, Confiant nous parle d'une "pré-littérature créolophone" ou d'une "pré-littérature créole", qui s'ouvre en 1885 avec la publication du roman en créole guyanais *Atipa* (Parépou), et qui va "jusqu'à la fin des années 60 du XX siècle" (Confiant, *Écrits* 86), et on sait que précisément en 1962 George Mauvois écrivait sa pièce de théâtre *Agénor Cacoul* (Mauvois).

Césaire va peut-être encore plus loin dans son jugement sur la langue créole, quand il dit que la revue *Tropiques* n'était peut-être même pas "concevable" ni "formulable en créole, du moins dans l'état actuel de la langue" (Leiner XI). Toutefois il fut un temps où Césaire a été beaucoup plus sensible aux possibilités offertes par une rencontre entre la langue française et la langue créole : il s'agit de la période dans laquelle il a écrit et réécrit *La tragédie du roi Christophe*. En 1967, dans un entretien avec Nicole Zand pour *Le Monde*, Césaire parle de façon très différente du rôle que la langue française joue dans son écriture :

Le français est pour moi un instrument, mais il est tout à fait évident que mon souci a été de ne pas me laisser dominer par cet instrument, c'est-à-dire qu'il s'agissait moins de servir le français pour exprimer nos problèmes antillais ou africains et exprimer notre 'moi' africain. (Zand 13)

Dans un autre passage du même entretien, Césaire précise le type de langage qu'il dit avoir utilisé pour obtenir cet effet :

Comme notre français ne peut pas être celui des autres, et n'ayant pas d'autre langue à ma disposition, j'ai essayé de donner la couleur ou antillaise ou africaine. C'est pourquoi aussi dans *Christophe*, la langue que j'emploie, qu'on croit un français archaïque ou savant, n'est surtout qu'un français conforme au génie de la langue des Antilles, le créole. Et dans *Une saison au Congo* j'ai voulu faire un français africain. (Zand 13)



Choisir d'écrire en français ne signifie donc pas toujours assumer la culture que cette langue représente, comme le suggère Fanon quand il écrit : "parler une langue, c'est assumer un monde, une culture" (Fanon 30), parce que la langue peut être manipulée et transformée pour être appliquée aux besoins propres du poète et pour devenir une langue propre à un autre contexte culturel. Dans un autre entretien, avec François Beloux, Césaire approfondit l'idée de donner une "couleur" différente au français :

Autrement dit, il faut plier le français au génie noir. [...] j'ai décidé d'employer le français ; peut-être à cause de la culture, c'est vraisemblable – mais j'ai voulu l'employer dans des conditions très particulières. J'ai voulu mettre le sceau imprimé, la marque nègre – ou la marque antillaise, comme vous voulez –, sur le français ; j'ai voulu lui donner la couleur du créole. En particulier dans *Le roi Christophe*, il y a un langage très particulier, qui se ressent de ses origines antillaises : ce n'est plus exactement du français... (Beloux)

Césaire déclare vouloir "plier le français au génie noir" : les critiques ne sont pas tout à fait d'accord quant aux résultats de ce processus, mais Césaire a certainement essayé d'introduire le créole dans le substrat du texte. L'opinion de Césaire sur les possibilités du créole semble donc avoir changé pendant son travail à *La tragédie du roi Christophe*, qui lui a donné l'opportunité de se confronter à une matière créole, les mots et les vies des protagonistes de la révolution haïtienne, si importante pour toute la Caraïbe francophone, comme Césaire le reconnaît à plusieurs reprises dans son œuvre littéraire.

Dans l'entretien accordé à Beloux en 1969, Césaire semble se confronter aux mêmes questions que Huelin lui avait posées quelques années auparavant, mais ses réponses nous montrent une appréciation très différente du rôle à envisager pour la langue créole :

Une langue n'est jamais fausse. [...] Le français a dû commencer comme le créole, puis il a conquis ses lettres de noblesse. Le créole deviendra une vraie langue au cours de l'évolution de l'histoire ; elle n'est pas frappée d'une tare originelle, mais c'est un fait qu'à l'heure actuelle, ça fait un peu patois. C'est une langue très modeste à usage interne. Pour la rendre littéraire, il aurait fallu faire dessus le travail que les Français ont accompli depuis le seizième siècle – Ronsard, Rabelais et tous les autres. Par contre, nous avons un instrument qui s'appelle le français ; pourquoi se refuser à l'employer ? A condition évidemment que cela ne devienne pas une nouvelle forme d'aliénation. [...] Ou bien on n'utilise pas le français, et on emploie carrément sa langue – qui peut être le oualof ou bien une langue guinéenne, ou le swahili ; ou, par un Martiniquais, le créole. C'est une possibilité : je ne l'ai pas choisie [...] (Beloux)

Césaire confirme son choix du français comme langue d'écriture pour ses œuvres, avec des motivations similaires à celles exprimées dans l'interview avec Huelin, mais il va plus loin dans la discussion de la situation actuelle de la langue : il affirme non seulement que le créole ne procède pas d'une "tare originelle", comme il l'avait suggéré en parlant d'une prétendue "infirmité" de cette langue, mais il croit aussi que le créole pourrait évoluer en devenant "une vraie langue", en suivant la même évolution qui a conduit la langue française à s'affirmer progressivement comme une langue noble. Bien sûr, dire que le créole pourrait *devenir* une vraie langue,



implique qu'il ne la reconnaît pas encore comme telle, et la lourdeur de ces mots ne peut certainement pas être sous-estimée. Si l'on reprend les propos de Frantz Fanon, selon lesquels parler une langue c'est assumer un monde, une culture, et que l'on inverse la polarité de la phrase, décider de ne pas parler (ou dans ce cas, de ne pas écrire) en langue créole, signifie éviter d'assumer le monde et la culture que cette langue représente, comme plusieurs critiques le lui ont reproché.

Aimé Césaire a souvent été accusé d'être "créolophobe" (Prudent *Baragouins* 140), et Confiant, dans son œuvre consacrée au poète martiniquais, critique fortement l'écrivain, et encore plus l'homme politique que Césaire a été, et parle ouvertement de "la créolophobie, en d'autres termes la répugnance de Césaire [...] face à la langue et à la culture créoles" (Confiant, *Césaire* 118), ainsi que d'un "refoulement manifeste de l'idiome créole et de la culture qu'il véhicule" (Confiant, *Césaire* 79). L'œuvre de Confiant s'ouvre sur deux citations : l'une tirée de l'entretien accordé à Leiner où Césaire parle du "retard culturel martiniquais" (Leiner XI) ; l'autre, une citation des premiers mots du discours de Charles De Gaulle à Fort-de-France en mars 1964 : "mon Dieu... mon Dieu... que vous êtes français !". Comme le note Chiron, la double citation est éloquente : "cette affirmation est tout aussi insupportable, pour l'un des fervents promoteurs de la langue créole, que celle de De Gaulle : l'incrimination de Césaire tout au long de son livre semble en être la résultante" (Chiron). Confiant critique ce passage très fortement dans son œuvre :

Césaire constate (ou plutôt croit constater) une réalité sans ressentir l'urgent besoin de la modifier. Comme si le 'niveau extrêmement bas' de la créolité était une fatalité ou bien alors comme s'il ne pouvait y avoir aucun intérêt pour les Martiniquais à le relever pour asseoir leur dignité et retrouver le chemin d'eux-mêmes. Comme si les Nègres antillais qui n'ont parlé que le créole pendant deux siècles et demi, et uniquement le créole, comme si ces Nègres-là étaient des primitifs ou des parfaits crétiens. (Confiant, *Césaire* 122)

Les chercheurs ne sont pas d'accord quant à la "créolophobie" de Césaire. Plus tard, Prudent a écrit qu'il faudrait oublier cette division manichéenne "creolophile / creolophobe" (Prudent, *Écrire* 76), Bernabé écrivait déjà en 1998 que la question devrait être close, dans son article "Négritude césairienne et créolité" (Bernabé, *Négritude*) et plusieurs chercheurs soulignent la définition que Bernabé, Chamoiseau et Confiant donnent d'Aimé Césaire dans leur *Éloge de la créolité* : "Césaire, un anticréole ? Non point, mais un anté-créole" (Bernabé, Chamoiseau, Confiant 18), comme preuve du respect et d'une certaine reconnaissance des créolistes pour l'œuvre de Césaire. Il faut toutefois signaler que Confiant considère cette célèbre définition de Césaire comme une concession qu'il a faite à Bernabé et Chamoiseau lors de leur travail commun, comme il le dit clairement dans un entretien accordé à Pattano :

Une concession qui s'y trouve, c'est d'avoir accepté la proposition de Jean Bernabé d'affirmer que Césaire est "anté-créole", c'est-à-dire que Césaire ne pouvait pas réfléchir à la problématique du créole parce qu'à son époque, celle-ci n'était pas, si vous voulez, d'actualité. J'ai donc accepté de le définir comme "anté-créole", même si je pensais qu'il était plutôt anti-créole. (Pattano, *Confiant* 1)



S'il est vrai que les trois auteurs se définissent "à jamais fils d'Aimé Césaire" (Bernabé, Chamoiseau, Confiant 18), cette filiation est sans aucun doute plutôt complexe. D'abord, parce que cette filiation semble être plutôt du côté de Bernabé que de Chamoiseau et Confiant, comme ce dernier le confirme en disant : "Chacun d'entre nous avait, en plus, une espèce de père spirituel : pour Bernabé, c'était Césaire ; pour Chamoiseau, Glissant ; et pour moi, l'écrivain haïtien Frankétienne" (Pattano, *Confiant* 1).

De plus, si Confiant parle lui aussi de son œuvre consacrée à Césaire comme d'un "cri sincère d'un fils qui estime avoir été trahi par ses pères et en l'occurrence par le premier d'entre eux, Aimé Césaire" (Confiant, *Césaire* 36), il faut peut-être revenir à Bernabé pour dire que "la qualité de fils peut, il est vrai, s'assortir d'épithètes diverses, légitime, spirituel, loyal, rebelle, prodigue, dénaturé, bâtard et j'en passe" (Bernabé, *Négritude* 55). Confiant opte pour une filiation critique, quand il écrit que : "on ne peut aujourd'hui être un fils authentique de Césaire et de sa pensée qu'en se défiant de lui, en s'écartant des voies qu'il a tracées" (Confiant, *Césaire* 37), ce qui est très intéressant, car cela nous montre que cette distance prise par rapport à Césaire pourrait bien être une façon de se rapprocher de l'essence de son combat, mais en choisissant des directions différentes, surtout en ce qui concerne la relation avec la langue créole.

D'ailleurs, si on tient compte des autres filiations évoquées par le triptyque d'auteurs auxquels *l'Éloge de la créolité* est dédié, il est significatif que Confiant, l'auteur qui a choisi plus que tout autre de se consacrer à l'écriture en créole, soit le seul à regarder en dehors de la Martinique pour trouver un "père spirituel". Il choisit l'écrivain haïtien Frankétienne, auteur de *Dézafi* (1975), considéré comme le premier vrai roman entièrement écrit en créole par la plupart des chercheurs et des auteurs. Ce choix témoigne de ce que Confiant, pour sa défense de la langue créole, devait regarder vers Haïti. La situation du créole y était bien différente et l'écriture en créole était déjà une réalité importante. En Martinique, en revanche, Confiant ne pouvait s'appuyer ni sur Césaire, ni sur Glissant pour ce projet de défense de la langue créole.

ÉDOUARD GLISSANT ET LA LANGUE "CACHÉE"

Peu de penseurs et d'écrivains de la Caraïbe ont autant réfléchi sur la langue qu'Édouard Glissant, et pourtant cette pensée complexe et ouverte à propos des possibilités de toute langue, et de toute rencontre entre les langues, n'a jamais donné lieu à une production en langue créole. L'auteur répond très simplement à une question concernant son choix d'écrire en langue française posée par Pierre Desgraupes pendant un entretien de 1958, en disant : "j'écris en français parce que je suis un homme de culture française" (Desgraupes). La question suivante de Desgraupes est encore plus intéressante, et la réponse de Glissant nous semble plutôt proche des propos de Césaire :

Desgraupes : Mais vous ne pensez pas qu'une littérature de langue antillaise, par exemple, aurait les mêmes chances qu'une littérature antillaise de langue française ?

Glissant : Si, je le pense. Je pense vraiment qu'une littérature en langage créole, quand le créole sera une langue assez constituée, aura autant de chances d'être une bonne littérature.



Je pense que pour le moment la littérature créole n'est pas encore possible, parce que le créole n'est pas encore passé de l'état de [...] langage ordinaire à l'état de langage articulé et littéraire. (Desgraupes)

Glissant est ouvert à la possibilité d'une littérature créole, beaucoup plus que Césaire ne semblait l'être, mais, tout comme lui, il ne voit pas encore dans le créole une langue qui a atteint l'état nécessaire pour devenir langue littéraire. Et même si la pensée de Glissant à propos de la langue créole a beaucoup évolué dans le temps, dans une intervention de 2009, cinquante ans après cet entretien et seulement deux ans avant sa mort, Glissant ne semble pas convaincu que le moment de cette littérature soit finalement arrivé, comme il le dit :

Ceux qui écrivent en créole aujourd'hui n'ont pas de talent [...] parce qu'ils n'ont pas de confiance dans le créole. S'ils se laissaient aller, et s'ils étaient un peu fous [...] s'ils ne respectaient pas les règles, s'ils s'en fichaient, s'ils fonçaient dans le créole, ça serait formidable. [...] Quand je lis le créole écrit, j'ai l'impression de lire un thème latin. (Glissant, *Créole*)

De plus, en parlant de la relation entre français et créole dans son écriture dans le même entretien, Glissant semble faire allusion à une interaction entre le français et le créole très similaire à celle indiquée par Césaire :

Mon créole, c'est ma manière d'écrire le français. Parce que la langue française que j'écris, aucun français ne l'écrit comme ça. Pourquoi ? Parce qu'aucun français n'applique la poétique du créole à l'exercice de la langue française. Donc je sais très bien que [...] dans ce que j'écris en langue française, il y a une espèce de maturation qui passe par des fulgurances du créole, dont je ne me rends même peut-être pas compte, parce que c'est une habitude que j'ai prise de bouleverser la langue française. (Glissant, *Créole*)

Le créole est encore une fois un instrument pour bouleverser la langue française, pour la travailler de l'intérieur, et non pas une langue utilisée à part entière. Glissant parlera aussi du créole comme source d'irrigation pour le français : "la langue créole qui m'est naturelle vient à tout moment irriguer ma pratique écrite du français, et mon langage provient de cette symbiose, sans doute étrangère aux ruses du panachage, mais voulue et dirigée par moi" (Glissant, *Discours* 554). Dans *Le discours antillais*, Glissant se pose une question fondamentale à ce propos : "comment adapter aux techniques de l'écriture une langue orale qui répugne à l'écrit ?" (Glissant, *Discours* 455), c'est-à-dire : le créole est-il vraiment apte à être écrit, ou ne serait-ce pas plutôt la forme écrite qui est incapable d'exprimer les vraies possibilités de cette langue ? Si "pour l'Antillais, le mot est d'abord son" (Glissant, *Discours* 406), et si "passer de l'oral à l'écrit, c'est immobiliser le corps" (Glissant, *Discours* 405), le passage d'une langue née pour l'oralité à une langue d'écriture ne peut pas être sans conséquence, et c'est pour cela que Glissant se demande "si la chose en vaut la peine" (Glissant, *Discours* 719).

La langue n'est plus muette, mais en même temps elle ne peut pas exprimer toutes ses possibilités, elle est comme limitée dans une forme qui ne lui appartient pas. Cela nous renvoie aux concepts de "poétique naturelle" et "poétique forcée". Comme Glissant l'écrit : "il y a poétique forcée là où une nécessité d'expression confronte un impossible à exprimer", ce qui est le cas dans "les petites Antilles



francophones où la langue maternelle, le créole, et la langue officielle, le français, entretiennent chez l'Antillais un même insoupçonné tourment" (Glissant, *Discours* 402). Ce tourment est à la base d'une relation ambiguë avec la langue, qui ne permet pas de se confronter librement à une écriture en langue créole. Comme l'écrit Joanna Guillaume :

Pour Glissant, l'écrit vu comme évolution dans la logique occidentale perturbe le créole en ébranlant ces assises qui sont : 1) Le bouger du corps, 2) la syntaxe tirée du cri, 3) son caractère imagé, 4) langue du relaté et non de l'être ayant pris naissance de la mise en rapport des cultures différentes. Ce à quoi l'écriture s'oppose par la mobilité qu'elle impose, la structure sémantique impropre à rendre le rythme tambouré, autrement dit le débit du parler créole, la transcendance du concept sur l'image, la langue créée qui se transforme en langue de névrose incapable de rendre compte des nouvelles réalités autres que celles des plantations. (Guillaume)

Si on peut écrire en utilisant la langue créole, on ne peut donc pas vraiment écrire *la* langue créole. En changeant de canal et de code, elle se transforme inévitablement, elle perd son identité intime. Plutôt que de remplacer la langue française, le créole devrait donc se charger d'une tâche différente, pour devenir un "élément vivant de notre Relation" (Glissant, *Créole*), ce qui nous amène à une réflexion plus vaste, liée à la compréhension de toute langue non plus comme une entité absolue, mais plutôt en tant que partie d'un imaginaire, qui se forme à travers la rencontre entre les langues. C'est la question que Glissant se pose dans *Le discours antillais* : "comment conjoindre, dans cette dimension d'un langage, la pratique de plusieurs langues qu'il faut maîtriser ?" (Glissant, *Discours* 455), et qui ouvre à une perception du créole en tant que langue de relation, comme si cela était déjà inscrit dans son destin, car le créole naît et évolue à travers la rencontre de plusieurs langues.

L'histoire du créole, qui est dès sa naissance une des meilleures preuves des possibilités créatrices de l'échange entre les langues, pourrait ainsi servir d'exemple pour une littérature qui s'écrit en présence de toutes les langues. Comme Glissant l'a dit dans un entretien avec Lise Gauvin :

Ce qui caractérise notre temps, c'est ce que j'appelle l'imaginaire des langues, c'est-à-dire la présence à toutes les langues du monde. Je pense que dans l'Europe du XVIII^e et du XIX^e siècle, même quand un écrivain français connaissait la langue anglaise ou la langue italienne ou la langue allemande, il n'en tenait pas compte dans son écriture. Les écritures étaient monolingues. Aujourd'hui, même quand un écrivain ne connaît aucune autre langue, il tient compte, qu'il le sache ou non, de l'existence de ces langues autour de lui dans son processus d'écriture. On ne peut plus écrire une langue de manière monolingue. On est obligé de tenir compte des imaginaires des langues. (Glissant, *Imaginaire* 14)

Je ne suis pas si convaincu que les écritures étaient monolingues aux XVIII^e ou au XIX^e siècle, car le contact avec d'autres langues et d'autres littératures a toujours influencé la production de textes littéraires, directement ou indirectement. Cela est cependant encore plus vrai aujourd'hui, et en particulier dans le cas des littératures de la Caraïbe, où la rencontre entre plusieurs langues est structurellement au cœur de la création littéraire. Dans cet espace, encore plus qu'ailleurs, les langues se "fréquentent", comme Glissant le dit à Lila Azam Zanganeh :



Je suis partisan du multilinguisme en écriture, la langue qu'on écrit fréquente toutes les autres. C'est-à-dire que j'écris en présence de toutes les langues du monde. Quand j'écris, j'entends toutes ces langues, y compris celles que je ne comprends pas, simplement par affinité. C'est une donnée nouvelle de la littérature contemporaine, de la sensibilité actuelle [...]. Non pas un galimatias, mais une présence profonde, et peut-être cachée, de ces langues dans votre langue. (Azam Zanganeh)

Cette présence de toutes les langues ne signifie pas que chaque langue se manifeste, qu'elle soit effectivement présente sur la page. Glissant, tout comme Césaire, ne choisit pas le créole en tant que langue d'écriture. Si cette langue est présente, elle est en même temps, comme le dit Glissant lui-même, "cachée". Cependant, l'influence de Glissant sur les écrivains des générations qui l'ont suivi a effectivement été très forte, surtout en ce qui concerne une compréhension différente du rôle joué par l'imaginaire créole dans la langue française. Glissant le dit lui-même :

Il arrive que des poètes créolophones à l'heure actuelle, par exemple en Guadeloupe, me disent : si tu n'avais pas, avec d'autres, bousculé, perturbé, démantelé la langue française dans tes ouvrages, peut-être que nous n'aurions pas osé écrire en créole parce que nous aurions toujours été frappés de stupeur à l'idée de "dérrespecter", comme on dit chez nous, cette langue française. Autrement dit, ceci : que la "créolisation" de la langue française accompagne la libération de la langue créole. (Glissant, *Introduction* 52)

Donner à la langue française une couleur créole, comme Césaire désirait le faire, pourrait ainsi devenir la première phase d'un processus qui préfigure une écriture entièrement créole, tout comme la négritude n'est souvent perçue que comme la première étape fondamentale d'une prise de conscience noire et antillaise. Parmi les écrivains influencés par Glissant, il faut sans aucun doute nommer Chamoiseau, qui a avoué à plusieurs reprises à quel point l'écriture de Glissant a contribué à forger sa poétique et à "libérer" sa créativité :

À l'époque, j'avais déjà beaucoup lu Glissant ; toutes ses thématiques étaient dans ma tête et me permettaient d'écrire. D'ailleurs, c'est *Malemort* qui m'a permis d'écrire *Chronique des sept misères* ; ou mieux, l'émotion que j'ai eue en lisant *Malemort* m'a donné l'envie d'écrire *Chronique des sept misères*. Pour revenir à l'Éloge, l'idée était vraiment de rendre un hommage à Glissant, simplement pour dire aux Martiniquais comment, grâce à lui, j'avais réussi à libérer ma créativité. (Pattano, *Chamoiseau* 2)

Il faut aussi souligner que l'*Éloge de la créolité* n'était dans l'esprit de Chamoiseau qu'un éloge de l'œuvre de Glissant, et que ce serait l'intervention de Confiant à en avoir élargi le champ. Comme Chamoiseau le confirme à Pattano :

Lorsque j'ai commencé à écrire l'*Éloge* avec Confiant, mon idée était de rendre un hommage à Glissant. [...] L'idée, c'était un éloge à Glissant. C'est Confiant qui l'a appelé *Éloge de la Créolité*. Mais, à la limite, pour moi, ça aurait été *Éloge à Édouard Glissant* car c'était ça. Confiant a plutôt pris l'angle de la créolité, mais toutes les questions de créolisation étaient reliées à la question de la Relation. Glissant était, d'ailleurs, informé de toutes les étapes de l'écriture. Il les lisait. (Pattano, *Chamoiseau* 3)



Confiant nous présente une version différente, selon laquelle ce serait Chamoiseau qui aurait “élargi la vision” d’un texte à Confiant consacré à la langue créole.² Quelle que soit la vérité, il est manifeste que l’œuvre est le fruit d’une rencontre entre des besoins différents, différentes visions et poétiques, qui sont aussi le résultat des influences qui ont contribué à forger leur écriture et leur pensée. Il faut d’ailleurs souligner que non seulement Glissant, mais Césaire aussi a été très influent dans le parcours d’écrivain de Chamoiseau, et a joué un rôle dans sa relation avec la langue, comme il l’explique : “j’ai eu une période très césairienne, où j’avais la logique Négritude, l’écriture césairienne, un rapport au français très très particulier” (Pattano, *Chamoiseau 2*). Cependant, il précise aussi que cette période s’est conclue par “une sorte d’impasse créatrice”, à laquelle l’auteur a mis fin à travers la lecture de Glissant : “lorsque j’ai lu Glissant, il y a plein de choses qui se sont mises en branle. Beaucoup de perspectives et d’horizons nouveaux se sont créés” (Pattano, *Chamoiseau 2*).

Ce que Chamoiseau a emprunté à Glissant, c’est surtout l’importance de percevoir la langue créole comme un instrument de relation plutôt que d’identité absolue, un instrument qui permet de multiplier les possibilités de l’écriture à travers un échange continu entre les langues, qui oblige à “sortir de l’absolu linguistique”, comme il le dit à Morgan :

Ce qui est important, ce n’est pas la créolisation du français ou une francisation du créole ; ce qui est important c’est de sortir de l’absolu linguistique. Et si on sort de l’absolu linguistique, on se rapproche de l’imaginaire multilingue qui nous permet d’avoir “le désir imaginant de toutes les langues du monde” (dans la phrase de Victor Segalen) sans entrer dans les absolus linguistiques et ça, ça me paraît fondamental [...] (Morgan 194)

Et cet imaginaire multilingue et pluriel se forme non pas seulement à travers la langue créole ou seulement à travers la langue française, mais surtout à travers l’interaction de toute langue avec les autres, qu’il s’agisse de la langue créole, de la langue française ou de toute autre langue, réelle ou inventée, comme on le verra dans le prochain chapitre en traitant du rôle que la langue créole a joué dans l’écriture de Confiant et Chamoiseau.

LA “PRÉSENCE-ABSENCE” DU CRÉOLE DANS CHAMOISEAU ET CONFIENT

On peut sans aucun doute nommer Chamoiseau et Confiant parmi les écrivains qui ont le plus soutenu la cause du créole en Martinique. Comme pour Césaire et pour Glissant, il faut donc se demander quel rôle cette langue a joué dans leur écriture, et encore une fois les entretiens des deux auteurs peuvent nous aider à percevoir cela de manière plus claire.

² Dans un entretien par la même intervieweuse, Luigia Pattano, seulement deux jours auparavant, Confiant dit : “j’avais un petit texte que j’avais appelé *Éloge de la créolité*, dans lequel je ne défendais finalement que la langue créole”, et “c’est Patrick Chamoiseau à qui j’ai donné à lire cette dizaine de pages qui m’a proposé d’en élargir la vision car elle était trop étroite. J’ai donc accepté qu’on élargisse à condition qu’on garde la partie sur le créole” (Pattano, *Confiant 1*).



Confiant, qui a écrit en français et en créole, et qui a même écrit un dictionnaire créole martiniquais-français (*Confiant, Dictionnaire*), dit de son écriture en français :

[...] j'écris le français de manière créole. J'essaie, c'est tout. Je n'ai pas de définition particulière. Tout mon effort, c'est d'écrire un français qui soit mon français à moi et qui ne soit pas le français de France. Et je le fais grâce au créole. (Pattano *Confiant* 9)

Le créole devient ainsi pour Confiant encore une fois une façon de changer la langue française, de la "plier" au génie antillais, comme Césaire disait vouloir faire, en pliant la langue française au génie noir. L'auteur précise que pour donner cette impression de mélange entre les deux langues, son travail vise une analyse détaillée des possibilités de la langue française qui renvoient à une histoire commune avec la langue créole :

Le créole est un fantastique conservatoire d'expressions à la fois d'ancien français et d'expressions normandes, poitevines ou picardes, et la réutilisation de tout ce matériau dans le français utilisé par les auteurs antillais de cette fin de XX^e siècle redonne à la langue française la vitalité qui était la sienne à l'époque de Rabelais. A mon niveau personnel, il m'aide à donner au lecteur antillais l'illusion de lire du créole. Aucun compliment ne me touche davantage que lorsqu'un lecteur me déclare avoir eu la curieuse impression d'avoir lu du créole à travers mes livres en français. Je fais donc doublement plaisir : aux Français de l'Hexagone parce qu'ils retrouvent une strate profonde et oubliée de leur propre langue : aux créoles parce qu'ils ont le sentiment ou l'illusion de lire leur propre langue vernaculaire. (Confiant, *Questions* 179-180)

Toutefois, cette "illusion" de lire en filigrane le créole dans le français, et cette exploration de la langue française ne s'éloignent pas beaucoup de ce que disait Césaire à Nicole Zand à propos de la langue qu'il avait choisi pour Christophe. En effet, il lui confiait que cette langue que l'on croyait "un français archaïque ou savant" était surtout "un français conforme au génie de la langue des Antilles, le créole" (Zand 13). Et le rapprochement avec le projet de Césaire semble encore plus évident quand Confiant dit vouloir "chercher une poétique créole dans la langue française, ou mieux, habiter le français de manière créole" (Pattano, *Confiant* 2), ou quand il parle, tout comme Césaire, d'une certaine "couleur" créole que le français devrait acquérir aux Antilles :

La première leçon que nous enseigne l'expérience antillaise est que le français doit être acclimaté aux nouvelles régions où il s'est installé, il doit s'adapter à de nouvelles cultures, à de nouveaux imaginaires. Il doit surtout ne pas résister à un certain métissage avec des langues déjà installées qu'il est journellement amené à côtoyer. [...] Un nouveau français doit naître, doit se créer, partout où la langue de Molière a trouvé à s'installer. Non pas une langue entièrement différente mais une variété de français qui a sa propre couleur, sa propre odeur, ses propres élans et qui, par ricochet, a vocation à enrichir la langue de l'ancienne métropole. (Confiant, *Créolité*)

Le résultat de cette méthode serait donc un enrichissement de la langue française, dans laquelle le créole se perd, pour ne devenir qu'un instrument utile à la cause du français. Ce processus que Confiant a ouvertement critiqué chez Césaire et que Bernabé avait analysé dans le roman *Pluie et vent sur Télumée Miracle* de Simone



Schwarz-Bart (1972), semble ainsi devenir partie de l'écriture de Confiant et de sa poétique, avec une signification très différente, voire inverse, même si le procédé reste très proche de celui utilisé par ses prédécesseurs. Comme nous le dit Van den Avenne :

Le créolisme et le français créolisé sont désormais interprété[s] selon une axiologie positive, celle pointée par Bernabé lui-même [...], à savoir comme inscription d'une subversion à l'intérieur même de la langue française, qui permet un usage identitaire de cette langue. (Van den Avenne 45)

De plus, si le créole apparaît dans l'écriture française de Confiant en tant que "impression" ou "illusion", elle ne semble pas pouvoir (ni vouloir) représenter dans sa forme écrite le créole qu'on parle dans les Antilles françaises, et cela à cause d'un choix conscient et revendiqué par l'auteur :

Le créole que j'écris n'est pas le créole qu'on parle dans la vie de tous les jours, et c'est pour cela que certaines personnes m'accusent de créer un créole artificiel. [...] Ce mélange créole-français se base sur le français antillais, qui existe, sur la recherche des anciens dialectes de France et aussi sur l'invention personnelle. C'est-à-dire que j'estime avoir le droit d'inventer, de transformer des choses et pas seulement au niveau du lexique. Il s'agit donc d'un mélange, de procédés différents. Ce n'est pas la reproduction du dialecte antillais, c'est très artificiel, mais cela ne me dérange pas, parce que la langue de la littérature est une langue de toute façon artificielle. (Torchi 120)

Le créole écrit par un des auteurs et des chercheurs qui ont le plus contribué à valoriser cette langue n'est donc pas le créole que l'on parle. C'est au contraire un créole "artificiel", inventé. Or, cela ne se limite pas à la langue de Confiant. En effet, l'écriture de Chamoiseau révèle aussi une langue nouvelle, qui n'est pas vraiment du créole, ni du français, mais plutôt du "chamoisien" : une langue inventée qui existe dans un espace entre les deux, mais aussi en présence d'autres langues.

Le projet poétique de Chamoiseau, comme on l'a vu, ne peut qu'exister dans un refus total de l'absolu linguistique, et de toutes ses conséquences pour les relations de pouvoir entre une langue dominée et une langue dominante, dans le paradigme de la relation tracé par Glissant. Tout comme Confiant, Chamoiseau aussi parle d'une langue "personnelle", un mot qui revient à plusieurs reprises dans son entretien avec Morgan :

Le langage que j'utilise dans mes livres est personnel, ce n'est pas la langue de tout le monde. C'est-à-dire qu'un créolophone est aussi démuné devant mes livres, devant le langage que j'utilise, qu'un non-créolophone. A mon avis, même si le fait de connaître certains mots créoles peut avantager à certains moments, je crois que le langage qui est constitué là, c'est un langage qui m'est personnel. Par contre, la poétique est là, c'est-à-dire cette poétique qui permet d'être dans un registre langagier où les deux présences linguistiques sont là ; on sent qu'il y a du créole, on est dans les deux domaines [...] (Morgan 192-193)

Les propos de Chamoiseau sont très proches de ceux de Confiant. Bernabé avait dit dans un entretien avec Perret à propos de la langue de Confiant : "c'est une langue littéraire fictive – personne ne parle comme ça, mais c'est une langue littéraire. C'est un code-mixing, un mélange de français et de créole, extrêmement subtil au niveau esthétique", en ajoutant qu'il s'agit de "l'élaboration d'un nouveau code, un code intermédiaire littéraire" (Perret 20). On pourrait dire de même de l'écriture de



Chamoiseau, qui crée elle aussi une langue toute nouvelle, qui creuse dans l'espace entre les langues, pour inventer une langue qui va "de la langue créole archaïque à la langue française la plus sophistiquée" (Makhlouf).

Ce statut d'étrangeté de la langue créole écrite par Chamoiseau et Confiant justifie l'expression que Bernabé avait utilisée pour Schwarz-Bart, comme on peut parler ici à propos du créole de "présence-absence" (Bernabé, *Travail* 167). D'ailleurs, tout écrivain (et non seulement tout écrivain créolophone) crée une langue qui lui est personnelle, et qui entretient un rapport avec la "langue du peuple" qui est très difficile à discerner, et qui ne peut pas être utilisé comme mesure de la légitimité d'une écriture. Proust nous parlait déjà de cette "sorte de langue étrangère" (Proust 297) qui est à la base de toute vraie écriture, de tout style, et c'est à cet aspect d'étrangeté que Chamoiseau semble faire référence, quand il dit :

Tout écrivain écrit en langue étrangère dans son pays, parce que son usage de la langue est toujours une vision personnelle, une construction, même s'il y a des choses qui viennent du collectif, c'est toujours un rapport très personnel à la langue. (Morgan 193)

La langue créole, muette dans l'enfance et niée ou cachée par les grands auteurs de la tradition martiniquaise, Césaire et Glissant, ne se manifeste pas entièrement non plus dans l'écriture de ceux qui l'ont acceptée à plein titre, et qui en ont soutenu la cause et les possibilités.

Sortir de l'absolu linguistique ne signifie pourtant pas "trahir" la cause de la langue créole, et contribuer à son oppression où à sa disparition, mais découvrir que cette langue peut s'insérer dans le système littéraire de façon différente. L'étymologie du mot "créole" nous renvoie directement au latin "*creare*", créer, et comme l'écrit Confiant cette langue accueille "dans son étymologie même, la nouveauté, l'artificialité, l'inouï de ces sociétés qui sont nées de ce fameux bouillon de cultures" (Confiant, *Créolité*). Le créole pourrait ainsi devenir non seulement la résultante inattendue et imprévisible d'une création, mais aussi le protagoniste d'une création.

CONCLUSION : LE "TREMBLEMENT DU LANGAGE"

Les parcours de réflexion et d'écriture de Césaire et de Glissant nous montrent les traces de l'histoire complexe de la langue créole, langue muette et niée, non seulement par le système colonial avant et par le système éducatif après, mais aussi par les créolophones eux-mêmes qui voyaient dans cette langue un signe d'échec, et par certains des auteurs qui auraient pu changer cette vision de la langue créole, qui la voyaient comme un symptôme ou même une cause du retard culturel martiniquais, ou qui ne la percevaient pas comme apte à devenir langue littéraire.

Et, comme on l'a vu dans l'analyse des propos de Confiant et Chamoiseau (deux auteurs qui ont grandi dans un système éducatif qui interdisait cette langue, et en lisant les auteurs de la génération précédente qui n'utilisaient pas le créole) même les auteurs qui ont contribué le plus à une complète revalorisation de la langue créole, et qui ont le plus fortement soutenu le pouvoir expressif de cette langue, ont souvent produit des œuvres qui la réinventent, et qui se détachent du créole parlé dans les



Antilles françaises. Cette langue semble disparaître même dans les œuvres qui lui donnent un statut littéraire, mais cela se passe à cause d'un choix esthétique, qui va à l'encontre de toute utilisation de la langue comme d'un absolu. On ne peut toutefois pas éviter de se demander si la constante oppression subie par le créole au cours de son histoire n'a pas joué un rôle dans la présence très limitée de cette langue dans la littérature caribéenne, qui n'est parfois, comme on l'a vu, qu'une "présence-absence".

Ce qu'il faut sans aucun doute souligner est que le résultat de cette évolution d'une langue niée n'est pas une revendication absolutiste – qui vise un renversement et donc un refus de la langue française – mais plutôt une compréhension plus vaste d'un hétérolinguisme qui intéresse toute langue. Le créole ne devient pas une langue à élever au statut de langue dominante, mais elle devient une expérience particulière, qui contribue à former l'universel, sans aucun désir de domination. On reconnaît plutôt dans son histoire d'oppression et de résistance une possibilité unique de donner lieu à une nouvelle conception des relations de pouvoir entre les langues, et une opportunité de compréhension de l'incertitude de toute langue, et non seulement de la langue créole. Comme le dit Chamoiseau :

Ce qui m'importe le plus, c'est d'essayer de trouver un langage qui ne soit pas un absolu linguistique, mais qui permette à toutes les langues de perdre de leur orgueil, et d'ouvrir finalement au désir ou à la beauté de toutes les langues du monde. C'est ce tremblement du langage qui me paraît le plus important aujourd'hui, car c'est une manière de dire que nous avons potentiellement toutes les langues du monde à notre portée et que nous sommes gardiens de tout ce chatoisement linguistique. (Lebrun)

Ce que l'expérience du créole en Martinique a enseigné est donc qu'une histoire d'oppression peut se transformer dans une opportunité de cueillir le "tremblement", le "tressaillement" de toute langue, cet espace d'instabilité créatrice qui caractérise toute création littéraire, aux Antilles et ailleurs. Comme nous le dit Glissant, qui écrit d'une "pensée du tremblement" dans *La Cohée du Lamentin* : "le tremblement est la qualité même de ce qui s'oppose à la brutale univoque raide pensée du *moi hormis l'autre*" (Glissant, *Cohée* 76). Ainsi le tremblement de la langue est aussi la capacité du langage à se former à la croisée des langues, plutôt que dans un espace d'exclusion. Tout ce "chatoisement linguistique" dont Chamoiseau parle n'est donc pas la résultante d'une prétendue pureté de la langue, mais plutôt de son contraire, ce qui peut aider à construire une épistémologie nouvelle qui permette à toute langue de se nourrir des autres et de nourrir les autres, dans une situation de coprésence de toutes les langues et, surtout, de tous les imaginaires.

BIBLIOGRAPHIE

Azam Zanganeh, Lila. "Édouard Glissant : 'La langue qu'on écrit fréquente toutes les autres.'" *Le Monde*, 3 févr. 2011, http://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2011/02/03/edouard-glissant-la-langue-qu-on-ecrit-frequence-toutes-les-autres_1474497_3208.html#JfxoiohrqejVWf7D.99. Consulté le 30 janv. 2019.



Beloux, François. "Un poète politique : Aimé Césaire." *Le Magazine littéraire*, no. 34, nov. 1969, pp. 27-32, <http://www.potomitan.info/cesaire/politique.php>. Consulté le 30 janv. 2019.

Bernabé, Jean. "Le travail de l'écriture chez Simone Schwartz-Bart : Contribution à l'étude de la diglossie littéraire créole-français." *Présence Africaine*, vol. XX, no. XX, 121/122, *Présence antillaise : Guadeloupe – Guyane – Martinique*, I-II trimestre 1982, pp. 166-179.

Bernabé, Jean. "Négritude césairienne et créolité." *Europe : Revue littéraire mensuelle*, no. 832-833, *Aimé Césaire*, août-sept. 1998, pp. 57-77.

Bernabé, Jean. *Grammaire créole, Fondas kréyòl-la*. L'Harmattan, 1987.

Bernabé, Jean, Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant. *Éloge de la Créolité*. Gallimard, 1989.

Bolus, Mirna. "The Teaching of Creole in Guadeloupe." *Creoles in Education : An Appraisal of Current Programs and Projects*, sous la direction de Bettina Migge, Isabelle Légli, Angela Bartens. John Benjamins, 2010, pp. 81-106.

Chamoiseau, Patrick. *Texaco*. Gallimard, 1992.

Chiron, Jeanne. "Les créolistes et Aimé Césaire : Une filiation complexe." *Malfini : Publication exploratoire des espaces francophones, Polyphonies foyalaises*, 26 juin 2006, <http://malfini.ens-lyon.fr/document.php?id=64>. Consulté le 30 janv. 2019.

Confiant, Raphaël. "Créolité et francophonie : Un éloge de la diversité." *Potomitan*, <https://www.potomitan.info/articles/diversalite.htm>. Consulté le 30 janv. 2019.

---. "Écrits et textes littéraires en langue créole des îles caraïbes et de la Guyane." *LittéRéalité*, vol. 10, no. 1, printemps-été 1998, pp. 81-92.

---. "Questions pratiques d'écriture créole." *Écrire la parole de nuit : La nouvelle littérature antillaise*, sous la direction de Ralph Ludwig. Gallimard, 1994, pp. 171-180.

---. *Aimé Césaire : Une traversée paradoxale du siècle*. Éditions Écriture, 2006.

---. *Dictionnaire créole martiniquais-français*. Ibis Rouge, 2007.

Damoiseau, Robert. *Éléments de grammaire comparée Français-Créole*. Ibis Rouge, 1999.

Desgraupes, Pierre. "Entretien avec Édouard Glissant." *Lectures pour Tous*, 3 décembre 1958, <https://www.youtube.com/watch?v=Oa-FWkkCeok>. Consulté le 30 janv. 2019.

Desroses, Sandrine. "L'enseignement du créole à l'école officialisé en Martinique : Entretien avec Raphaël Confiant." *Le Nouvel Afrik*, 22 février 2015, <https://www.afrik.com/l-enseignement-du-creole-a-l-ecole-officialise-en-martinique>. Consulté le 30 janv. 2019.

Fanon, Frantz. *Peau noire, masques blancs*. Éditions du Seuil, 1952.

Frankétienne. *Dézafi*. Fardin, 1975.

Glissant, Édouard. "Créole." Intervention au Centre culturel Louis Delgrès, 9 mai 2009, *Répertoire vidéo – Édouard Glissant, parole libre*, <http://www.edouardglissant.fr/creole2.html>. Consulté le 30 janv. 2019.

---. *Introduction à une poétique du divers*. Gallimard, 1996.

---. *L'imaginaire des langues : Entretiens avec Lise Gauvin (1991-2009)*. Gallimard, 2010.

---. *La Cohée du Lamentin : Poétique V*. Gallimard, 2005.



---. *Le Discours antillais*. Gallimard, 1997.

Guillaume, Joanna. "La problématique de la langue chez Glissant : Cas de la poétique créole." *Montray Kréyol*, 2 sept. 2016, <http://www.montraykreyol.org/article/la-problematique-de-la-langue-chez-glissant-cas-de-la-poetique-creole>. Consulté le 30 janv. 2019.

Huelin, Maurice. "Voix de la négritude" [Entretien avec Aimé Césaire]. *Préfaces*, Télévision Suisse Romande, 11 sept. 1963, <http://www.rts.ch/archives/tv/divers/archives/3462021-voix-de-la-negritude.html>. Consulté le 30 janv. 2019.

Lebrun, Jean-Claude. "La venue de l'écrivain à la 'totalité-monde' : Entretien avec Patrick Chamoiseau." *L'Humanité*, 10 févr. 2005, <https://www.humanite.fr/node/322048>. Consulté le 30 janv. 2019.

Leiner, Jacqueline. "Entretien avec Aimé Césaire." *Tropiques : 1941-1945*. Jean-Michel Place, 1978, pp. V-XXIV.

Makhlouf, Georgia. "Édouard Glissant et Patrick Chamoiseau : De la nécessité du poétique en temps de crise." *L'Orient littéraire*, no. 37, juill. 2009, http://www.lorientlitteraire.com/article_details.php?cid=6&nid=3092. Consulté le 30 janv. 2019.

Mauvois, Georges. *Agénor Cacoul suivi de Misyé Molina*. Presses Universitaires Créoles (GEREC)-L'Harmattan, 1988.

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. "Convention de partenariat pour le développement et la structuration de l'enseignement du créole à l'école publique." 22 févr. 2011, http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Outre-Mer/47/3/MartiniqueCONVENTION_170473.pdf. Consulté le 30 janv. 2019.

Morgan, Janice. "Entretien avec Patrick Chamoiseau." *The French Review*, vol. 80, no. 1, oct. 2006, pp. 186-198.

Parépou, Alfred. *Atipa : Roman guyanais*. Auguste Ghio, 1885.

Pattano, Luigia. "Entretien avec Patrick Chamoiseau." *Mondes francophones*, sept. 2011 (5 janv. 2011), http://mondesfrancophones.com/wp-content/uploads/2011/09/Entretien_avec_Patrick_Chamoiseau_version_PDF.pdf. Consulté le 30 janv. 2019.

---. "Entretien avec Raphaël Confiant." *Mondes francophones*, octobre 2011 (3 janv. 2011), http://mondesfrancophones.com/wp-content/uploads/2011/10/entretien_avec_raphael_confiant.pdf. Consulté le 30 janv. 2019.

Perret, Delphine. *La créolité : Espace de création*. Ibis Rouge, 2001.

Proust, Marcel. *Contre Sainte-Beuve*. Gallimard, 2002.

Prudent, Lambert-Félix. "Écrire le créole à la Martinique : Norme et conflit sociolinguistique." *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, sous la direction de Ralph Ludwig. Gunter Narr Verlag, 1989, pp. 65-80.

---. *Des baragouins à la langue antillaise : Analyse historique et sociolinguistique du discours sur le créole*. Éditions Caribéennes, 1980.

Schwarz-Bart, Simone. *Pluie et vent sur Télumée Miracle*. Seuil, 1972.

Torchi, Francesca, "Un aperçu du roman créole : Entretiens avec Raphaël Confiant et Manuel Norvat." *Francofonía*, no. 47, automne 2004, pp. 119-133.

Valdman, Albert. "Créole et français en Haïti." *The French Review*, vol. 49, no. 2, décembre 1975, pp. 174-185.



---. "Vers la standardisation du créole haïtien." *Revue française de linguistique appliquée*, vol. X, no. 1, 2005, pp. 39-52.

Van den Avenne, Cécile. "Donner en français l'illusion du créole – Mélanges de langues et frontières linguistiques – Positions de linguistes sur l'écriture littéraire." *Mondes créoles et francophones : Mélanges offerts à Robert Chaudenson*, sous la direction de Patrice Basseur, Georges Daniel Véronique. L'Harmattan, 2007, pp. 41-50.

Zand, Nicole. "Entretien avec Aimé Césaire." *Le Monde*, 7 oct. 1967, p. 13.

Giuseppe Sofo est enseignant-chercheur de Langue et traduction française à l'Université Ca' Foscari de Venise. Ses travaux de recherche portent sur la traduction et la réécriture, surtout dans l'œuvre d'Aimé Césaire. Boursier de l'Université Franco-Italienne et du DAAD en Allemagne, il a enseigné dans des universités italiennes, françaises et aux Etats-Unis. Il a publié une œuvre consacrée à réécriture et traduction, *I sensi del testo : Scrittura, riscrittura e traduzione* (Novalogos, 2018) et il a codirigé une œuvre collective sur la traduction, *Sulla traduzione : Itinerari fra lingue, letterature e culture* (Solfanelli, 2015).

giuseppe.sofa@unive.it